

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'institut de formation en Ergothérapie du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux prépare au diplôme d'État d'ergothérapeute, titre exigé pour exercer cette profession, selon l'arrêté du 5 juillet 2010 (**numéro RNCP 18363**).

La formation permet d'acquérir les dix compétences requises pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute, et son exercice dans les différentes activités inhérentes aux missions d'un ergothérapeute. La formation permet de former des professionnels de santé compétents, autonomes, responsables et réflexifs.



DUREE DE LA FORMATION

3 ans, soit au total 3160 heures (dont 2000 h d'enseignements théoriques sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés et 1260 h de formation à la pratique ergothérapique (stages))

Les stages sont réalisés à partir du semestre 2 sur des lieux d'exercice des ergothérapeutes.

En 1^{ère} année : un stage de 4 semaines

En 2^{ème} et 3^{ème} année : deux périodes de 8 semaines chaque année.

Charge de travail de l'étudiant (dont travail personnel) : 5148 heures

TARIF

L'ensemble des frais est à payer en totalité le jour de la rentrée scolaire :

- Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : **100 € / an** pour des droits sociaux étudiants (accès aux services du CROUS, à la bibliothèque universitaire (BU), aux associations universitaires sportives).

- Frais d'inscription : **170 €/an**

- Frais de scolarité :

- **970 € / an** pour les étudiants non-salariés **et** en poursuite d'études (cursus jamais interrompu), ou inscrits à Pôle Emploi, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » ne dépassant pas 44h en moyenne par semaine (formation comprise).

Début de formation : septembre année N,

Fin de formation : juin N+3

NB : la formation ayant lieu à temps plein, l'exercice professionnel concomitant est difficilement compatible.

- **5000€ / an** pour les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou un OPCO, ou qui ne sont pas en poursuite d'études, ou non-inscrits à Pôle Emploi, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » dépassant 44h en moyenne par semaine (formation comprise).

Tarifs donnés à titre indicatif, pour l'année 2023-2024.

PRÉREQUIS NÉCESSAIRES POUR INTÉGRER LA FORMATION

NON OUI

- Baccalauréat ou équivalent, ou avoir travaillé 3 ans.
- 17 ans au 31 décembre de l'année d'intégration de la formation.

MODALITÉS D'ADMISSION A LA FORMATION et DELAI d'ACCES

L'institut accueille au total 135 étudiants, répartis en 3 promotions de 45 étudiants.

En 1^{ère} année, la promotion de l'IFE du CHU de Bordeaux accueille 45 étudiants dont :

- 1 étudiant sportif de haut niveau (SHN)
- 8 étudiants relevant de conditions spécifiques d'admission

Les conditions d'admission générales :

A partir de la rentrée 2023, la formation en Ergothérapie est accessible à partir de Parcoursup.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Les conditions d'admission spécifiques : (8 places)

ADMISSION PAR DISPENSE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (3 places minimum).

L'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses (TITRE II, article 12) dispose que "peuvent être admis dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite dépôt des candidatures".

Les candidats relevant de cette disposition doivent adresser leur dossier directement auprès de l'établissement, à l'adresse suivante: Institut de formation en Ergothérapie - IMS Pellegrin, Rue Francisco FERRER, 33076 BORDEAUX Cedex

Ce dossier comporte les pièces suivantes:

- 1/ la copie d'une pièce d'identité;
- 2/ la copie du ou des diplôme(s) détenu(s);
- 3/ l'attestation ou les attestations employeurs et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale;
- 4/ un curriculum vitae;
- 5/ une lettre de motivation;
- 6/ un chèque d'un montant de 100€ à l'ordre du Trésor public correspondant à l'étude du dossier. Le chèque sera encaissé dès réception du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le dossier doit être déposé (cachet de la poste faisant foi) entre janvier et avril de l'année N (dates similaires au calendrier Parcoursup), pour une entrée en septembre de l'année N.

Les candidatures seront examinées dans un premier temps, à travers le dossier écrit.

Les candidats retenus à partir de leur dossier, seront convoqués par mail pour un entretien avec le jury permettant de compléter l'appréciation de leur motivation et de leurs aptitudes à suivre la formation

L'admission prononcée en juin ouvre l'accès à la formation en septembre de la même année.

ADMISSION DES CANDIDATS AYANT OBTENU UN DIPLOME D'ERGOTHÉRAPEUTE HORS COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE. (3 places minimum)

Conformément aux articles 32 et suivants de l'Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, les titulaires d'un diplôme d'ergothérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'ergothérapeute obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection, d'une dispense de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le dossier doit être déposé (cachet de la poste faisant foi) entre le 1^{er} et le 25 mars de l'année N, pour une entrée en septembre de l'année N.

L'admission prononcée en juin ouvre l'accès à la formation en septembre de la même année.

L'ADMISSION DEFINITIVE

L'inscription à l'IFE du CHU de Bordeaux est possible à l'issue de la proclamation des résultats sur la plateforme Parcoursup pour les candidats relevant des conditions générales, et aux épreuves d'admissibilité et d'admission pour les candidats relevant des conditions spécifiques.

Dans tous les cas, l'inscription se fait par ordre de mérite.

L'admission définitive à l'Institut de Formation en Ergothérapie du CHU de Bordeaux est subordonnée à la production :

- Au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'ergothérapeute. <http://www.ars.aquitaine.sante.fr/L-examen-medical-par-un-medecin.118452.0.html>

- Au plus tard le 1^{er} jour du 1^{er} stage, d'un certificat de vaccination conforme à la réglementation en vigueur (cf. fiche médicale récapitulative).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation est dispensée selon le référentiel de formation établi par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'ergothérapeute.

Les 3 années de formation sont dédiées :

- Aux connaissances : savoirs fondamentaux universitaires, savoirs relatifs à la science de l'occupation et à l'ergothérapie, savoirs méthodologiques et travail de recherche,
- Au développement des 10 compétences professionnelles à partir des situations professionnelles rencontrées en stage,
- A la construction professionnelle par la réflexivité permanente sur sa pratique (Analyse des Pratiques Professionnelles).

Une alternance entre enseignements théoriques - cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) - à l'institut et stages sur les lieux d'exercices des professionnels dès la 1^{ère} année (4 semaines) puis 2 stages de 8 semaines en 2^{ème} et 3^{ème} année.

Les enseignements ont lieu en présentiel (travaux dirigés) et en distanciel via ZOOM pour les cours magistraux majoritairement. Des enseignements ont également lieu par capsules vidéo consultables en lignes sur les plateformes Formatoile et E-notitia.

Des ressources documentaires sont à disposition des étudiants : le service commun de documentation, la bibliothèque universitaire, les bibliothèques en ligne (BABORD +) permettent aux étudiants de faire des recherches documentaires.

Le lieu de la formation :

CHU de Bordeaux, Institut des Métiers de la Santé Pellegrin (2^{ème} étage),
Rue Francisco Ferrer- 33076 BORDEAUX CEDEX

MODALITÉS DE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET D'ÉVALUATION

Les modalités de suivi pédagogique et d'évaluation sont établies au regard du référentiel de formation établi par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'ergothérapeute.

Chaque semestre, l'examen des résultats des étudiants est effectué par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiante fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours.

Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement (UE) et d'intégration (UI), utilisées au cours des 3 ans de formation, sont des épreuves écrites (QCM, QROC, dossier, épreuve individuelle sur table, mémoire de fin d'études), des épreuves orales et pratiques choisies en fonction des objectifs à évaluer.

Les compétences sont évaluées en situation par le tuteur de stage et par le responsable du suivi pédagogique de l'étudiant au regard des analyses de pratiques et du portfolio.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2023, le taux de réussite au diplôme d'État est de 100 % (à l'issue des 2 sessions)

Le taux de diplomation en 2022 pour les personnes entrées en formation en 2019 via la formation professionnelle continue (FPC) est de 100%.

En 2022-2023, 6 redoublants en 3^e année, pas de redoublant en 2^e et 1^{ère} année.

En 2021-2022, 2 redoublants en 3^e année, pas de redoublant en 2^e et 1^{ère} année.

En 2023 : le taux de satisfaction des étudiants diplômés est de 77%, et le taux de recommandation de 100%.

Sexe ratio : 93% de femmes / 7% d'hommes

Moyenne d'âge : 22 ans

Origine géographique : 46.5% des étudiants sont originaires de la Région Nouvelle Aquitaine.

BLOC DE COMPÉTENCES – ÉQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un / ou des blocs de compétences	Possibilité d'équivalence	Possibilité de passerelles
<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Le DE d'Ergothérapie correspond à un diplôme de Niveau 6, selon la nomenclature des diplômes en vigueur.	<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Les possibilités d'exercice sont multiples, tant en structures hospitalières et médico-sociales qu'en libéral, voici quelques exemples : centres hospitaliers généraux, en santé mentale et psychiatrie, services de soins de suite et de réadaptation de courte et longue durée, services de soins et d'hospitalisation à domicile, en foyer (ou maison) d'accueil spécialisé pour personnes handicapées, Instituts Médico-Éducatif et Instituts d'Éducation Motrice, Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendante (EHPAD), structure libérale en France et à l'étranger (Europe, Canada).

Le diplôme d'État d'ergothérapie correspond à l'obtention du Grade licence (180 ECTS). Il permet ainsi de poursuivre un parcours d'études en Master I, par exemple en master recherche, master en sciences cognitives, master santé publique, master vieillissement et handicap..., puis en Master 2 et doctorat.

Passerelles : l'obtention du DE et des 180 ECTS permet l'accès en formation à d'autres métiers paramédicaux.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap, **compatible avec la formation et l'exercice du métier d'ergothérapeute**, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, et la consultation du registre d'accessibilité, vous pouvez contacter : Madame Virginie BONNICI : Coordinatrice pédagogique : 05 57 82 14 42 ou if.ergotherapie@chu-bordeaux.fr

CONTACTS

Assistante de scolarité :

Madame Véronique GARCIA-RODRIGUEZ : 05 56 79 54 39, if.ergotherapie@chu-bordeaux.fr

Directrice :

Madame Valérie LOZANO : valerie.lozano@chu-bordeaux.fr

Coordinatrice pédagogique, ergothérapeute cadre supérieur de santé formateur :

Madame Virginie BONNICI : 05 57 82 14 42, virginie.bonnici@chu-bordeaux.fr

Responsables de la 1^{ère} année de formation :

Madame Elodie AZAIS : 05 57 82 06 31 elodie.azais@chu-bordeaux.fr

Madame Julie RUIZ : 05 57 82 09 68 julie.criquillon-ruiz@chu-bordeaux.fr

Responsables de la 2^{ème} année de formation :

Monsieur Éric SORITA : 05 57 82 09 67 eric.sorita@chu-bordeaux.fr

Monsieur Patrick SUREAU : 05 57 82 06 33 patrick.sureau@chu-bordeaux.fr

Responsable de la 3^{ème} année de formation :

Madame Charlotte DUCOUSSO-LACAZE 05 57 82 23 13 charlotte.ducoussou-lacaze@chu-bordeaux.fr